

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 310

présenté par
M. Carrez-----
à l'amendement n° 17 de M. Victoria
-----**à l'ARTICLE 52 QUATER**

Substituer aux alinéas 7 et 8 l'alinéa suivant :

« 4° Le troisième alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ne sont pas concernés par cette interdiction les magasins de commerce de détail du tabac installés au 1^{er} janvier 2012 dans les galeries marchandes attenantes à des supermarchés ou des hypermarchés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.